



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20180412-CONS-AG-18-040  
-DE  
Date de réception préfecture : 25/04/2018

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA

Conseil du 12 avril 2018

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

**OBJET : Budget primitif 2018 – Budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs**

L'An Deux Mille dix-huit, le 12 avril à dix-sept heures trente, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 26 mars 2018.

**PRESENTS :**

Linda PIPERI, Michel PERETTI, Jean-Joseph MASSONI, Serena BATTESTINI, Julien MORGANTI, Ivana POLISINI, Marie-Dominique CARRIER, François-Xavier RIOLACCI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Jean BIAGGINI, Céline SIMONI-PIACENTINI, Dominique ROSSI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Jacques PADOVANI, Lucien NATALI, Guy ARMANET, Valérie BIANCHI, Henri POYET, Michel ROSSI, François TATTI, Françoise VESPERINI

**POUVOIRS :**

Jean ZUCCARELLI	à	François-Xavier RIOLACCI
Mattea LACAVE	à	Linda PIPERI
Emma MUSSIER	à	Michel ROSSI
Emmanuelle de GENTILI	à	Michel PERETTI
Gilles SIMEONI	à	Ivana POLISINI
Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGO
Marie-Hélène VALENTINI	à	Jean-Jacques PADOVANI

**QUORUM : 21**

**ABSENTS :**

Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Angèle BRUNINI, Michel CASTELLANI, Marie-Paule HOUEMER, Pierre-Noël LUIGGI, Jean-Louis MILANI, Etienne PERFETTI, Thérèse LORENZI, Catherine MEZZANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Noël VALERY

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

**OBJET : Budget primitif 2018 – Budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'instruction M43 applicable aux services publics locaux de transport des personnes ;

Vu l'article L 2224-1 du Code Général des Collectivités territoriales qui précise que les budgets à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés doivent être équilibrés en recettes et en dépenses ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 13 Mars 2007 décidant de créer un budget annexe des transports ;

Vu la délibération du 26 Novembre 2012 décidant de confier par affermage à la Société des Autobus Bastiais pour huit ans le service des transports publics urbains ;

Vu le débat d'orientation budgétaire du 5 avril 2018 ;

Considérant le vote du compte administratif 2017 du budget annexe des transports routiers collectifs intervenu le 5 avril 2018 ;

Considérant que la section d'investissement du budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs présente en 2017 un solde positif de 683 666,44 € ;

Considérant qu'il convient d'adopter le budget primitif 2018 des transports routiers collectifs de voyageurs, avec reprise des résultats du compte administratif 2017 ;

Vu le rapport n°3 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**OBJET : Budget primitif 2018 – Budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs**

**DECIDE  
(A l'unanimité)**

D'adopter le Budget Primitif 2018 du Budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs qui s'établit en recettes et en dépenses à 7 735 000 €, soit :

**DEPENSES**

D'Investissement : 2 118 000 €  
De Fonctionnement : 5 617 000 € dont 0,00€ de virement

**RECETTES**

D'Investissement : 2 118 000 € dont 0.00 € de virement  
De Fonctionnement : 5 617 000 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**LE PRESIDENT**



François TATTI

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le .... 25 AVR. 2018 .....  
Et publication ou notification  
du ..... 25 AVR. 2018 .....

Charlotte GAGNE